



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 22 juin 2016

Après délibération, le Conseil municipal

16.20 Sur proposition de Mme. Isabelle PELTIER, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2016.

(Unanimité "Pour")

16.21 Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2015, **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif; **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser. **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		683 661,70	231 797,38			
Opération de l'exercice	1 123 163,81	1 291 906,13	539 854,61	498 319,13	1 663 018,42	1 790 225,26
TOTAUX	1 123 163,81	1 975 567,83	771 651,99	498 319,13	1 894 815,80	2 473 886,96
Résultats de clôture		852 404,02	273 332,86			579 071,16
Restes à réaliser			134 868,26			
TOTAUX CUMULES		852 404,02	408 201,12	0,00	408 201,12	852 404,02
RESULTATS DEFINITIFS						444 202,90

(Unanimité "Pour")

16.22 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les finances de la commune ont été normalement gérées, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes; **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

(Unanimité "Pour")

16.23 CONSIDERANT l'organisation générale du budget 2014 et la nécessité d'assurer le financement des investissements réalisés, **CONSTATE** que le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de **852 404,02 €**. **DECIDE** d'affecter en réserves au c/1068 la somme de **408 205,00 €** à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement et de reporter en fonctionnement – R002 - la somme de **444 199,02 €**.

(Unanimité "Pour")

16.24 , Ayant pris connaissance de la répartition des crédits du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux attribués à la commune. Ajuste comme suit le tableau proposé le 23 mars dernier :

DEPENSES		RECETTES		
Libelles postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Salle polyvalente				
Rénovation toiture	90 528,00 €	Fonds de soutien à l'investissement local	50 000,00 €	34,50%
Menuiseries extérieures	28 333,00 €	DETR	28 989,00 €	20,00%
Groupe scolaire				
Menuiseries extérieures - 1	9 417,00 €			
Menuiseries extérieures - 2	16 667,00 €			
		Autofinancement	65 956,00 €	45,50%
TOTAL	144 945,00 €	TOTAL	144 945,00 €	

(Unanimité "Pour")

16.25 Donne son accord à la création d'emplois saisonniers permettant d'assurer l'entretien des bâtiments et espaces publics au cours de l'été 2016 :

Période :	<u>du 11 juillet au 19 août 2016</u>
Nombre d'emplois :	3 (du 11 au 29/07 - 3 personnes / du 1 ^{er} au 19/08 - 2 personnes)
Temps de travail :	35 h
Grade :	Adjoint technique 2 ^o classe
Taux horaire :	Indice brut 340 (1 ^o échelon) + 10% au titre des congés payés
Volume horaire affecté :	Service technique / 525 heures

(Unanimité "Pour")

16.26 VU la proposition de renouvellement du groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement faite par le Département du Territoire de Belfort, APPROUVE la convention constitutive telle qu'elle a été adoptée par le Conseil départemental le 3 mars 2016, AUTORISE M. le maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cet accord-cadre.

(Unanimité "Pour")

16.27 DONNE mandat à M. le Maire pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la cour d'Appel de BESANCON (25) par Mme Myriam LOMBARDINI, M. Gérard BELPERIN et Mme Christiane FLORENT épouse BELPERIN. DECIDE de confier la charge de représenter la commune par devant cette instance à :

- Me Jean-Louis LANFUMEZ, avocat, 12 rue Plumeré à BELFORT (90)
- la SCP DUMONT-PAUTHIER, avocats spécialisés en procédure d'appel, 17 rue Mégevand à BESANCON (25)

DONNE mandat à Me Jean-Louis LANFUMEZ pour former appel incident à l'encontre du jugement du Tribunal de Grande Instance de BELFORT du 9 mai 2016 et notamment vis-à-vis de Madame Myriam LOMBARDINI.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 23 juin 2016

Le Maire,



Bernard GUILLEMET